



Paris, le 07 novembre 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

À

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Recrutement des psychologues scolaires 2012-2013

Monsieur le Ministre,

En avril dernier, vous annonciez le futur recrutement des psychologues du 1^{er} degré au niveau du master 2 de psychologie. Aujourd'hui, nous souhaiterions éclaircir la situation transitoire qui va concerner le passage de l'ancien au nouveau schéma de recrutement et de formation.

A ce jour, nous n'avons aucune garantie sur ce que seront les modalités et le contingent du recrutement des psychologues scolaires l'année scolaire prochaine. A ce stade, les délais de discussions puis de publication des nouveaux décrets ne nous permettent pas d'envisager sereinement une entrée en application pour l'année 2012-2013. Or, pour être formés et donc opérationnels à la rentrée 2013, les futurs psychologues doivent candidater dès maintenant. Faute de personnels formés, les départs à la retraite vont laisser vacants des supports de psychologues scolaires.

Il est pourtant primordial que tous ces postes soient pourvus en personnels tant les missions attribuées aux psychologues des écoles (aide et suivi psychologiques, accompagnement des équipes enseignantes, participation à l'inclusion scolaire, gestion des crises dans les établissements) participent au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

En conséquence, Monsieur le Ministre, nous vous demandons le maintien du recrutement DEPS (diplôme d'Etat de psychologie scolaire) pour l'année 2012-2013 afin d'éviter toute année blanche en matière de possibilité de recrutement en psychologues des écoles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR